

“Peut mieux faire”

Le traitement des violences
sexistes et sexuelles
dans les médias locaux
Étude de cas à Marseille

PRENONS
LA UNE 

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	3
CE QUI A PROGRESSÉ	4
CE QUI MANQUE OU FAIT DÉFAUT	4
NOTES DE CHAQUE MÉDIA	5
NOTES PAR CRITÈRES	5
EXEMPLES D'INEXACTITUDES FACILES À ÉVITER	6
ANALYSE DÉTAILLÉE PAR MEDIAS	7
NOS RECOMMANDATIONS POUR LES RÉDACTIONS	9
POUR LES JOURNALISTES : LES LIENS UTILES POUR TROUVER DES STATISTIQUES ET RESSOURCES SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES	10
VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : DÉFINITIONS UTILES	10

RÉSUMÉ

Du 1er novembre 2022 au 1er janvier 2023, l'antenne marseillaise de l'association de journalistes *Prenons la Une* a passé au peigne fin **102 articles** traitant des violences sexistes et sexuelles (VSS) **issus de 9 médias locaux en ligne**. Pour constituer le barème d'une note sur 20, nous avons retenu 10 critères de la méthodologie développée par l'institut de recherche et de formation suisse décadrée : l'image choisie pour illustrer l'article est-elle adéquate ? Quel est le vocabulaire utilisé ? Comment sont décrites les victimes et les agresseurs ? Quelles sources sont utilisées ? Y-a-t-il des statistiques et ressources apportées pour contextualiser les faits ?

Une bonne nouvelle : les titres chargés de préjugés minimisant les violences - qui avaient poussé la journaliste Sophie Gourion à créer le blog « Les mots tuent » en 2016 - **sont aujourd'hui l'exception**. Depuis la première charte de *Prenons la Une* sur le traitement médiatique des violences faites aux femmes (publiée en 2016, mise à jour en 2019), de réels progrès ont été accomplis. L'utilisation désormais communément admise du mot « féminicide » en est l'indicateur le plus flagrant.

Mais les notes sont mauvaises : seuls quatre médias sur neuf ont la moyenne. Il s'agit de *France 3 Provence*, *20 minutes (Marseille)*, *Marsactu* et *La Marseillaise*. Avec des écarts importants entre les médias et à l'intérieur même des corpus, les moyennes oscillent entre 1/20 à 11/20.

Les articles qui sont le moins bien notés sont généralement des articles qui traitent de crimes ou délits précis, la plupart du temps dans la catégorie faits divers, sans les replacer dans le contexte sociétal des violences contre les femmes. Par exemple, *France Bleu Provence* choisit cet angle dans 9 articles sur 10 et a une note globale de 4/20. A l'inverse, les articles ou médias les mieux notés traitent souvent du sujet des violences sexistes avec un angle « société ». Ainsi, avec 100% d'articles dans cette rubrique, *La Marseillaise* obtient 11 de moyenne.

Les quotidiens *La Provence* et *La Marseillaise* ainsi que les sites web de la radio *France Bleu Provence* et de la chaîne de télévision *France 3 Paca* sont ceux qui traitent le plus des faits de violences sexistes et sexuelles : entre 15 et 40 articles chacun.

Marsactu, *Actu.fr (Marseille)*, *Maritima*, *BFM Marseille Provence*, *20 minutes (Marseille)* ne traitent qu'à la marge cette question des violences sexistes avec entre 3 et 6 articles au cours des deux mois. BFM choisit de les traiter exclusivement comme des faits divers.

Ivre, il poignarde son amie, croyant ouvrir son carton à pizza

Par La Provence



Données transférées depuis cdn.spotcdn.com

La Provence - 24/03/18 : Qu'est ce qu'on se marre des violences faites aux femmes avec la Provence!

Un titre inapproprié repéré par le blog "Les mots tuent", en 2018.

Tribunal correctionnel d'Aix : l'ex violent avait mis un traceur sur son véhicule

L'homme de 40 ans, surveillant de prison et ex-policier, était ainsi jugé hier en comparution immédiate pour des faits de violences et de harcèlement à l'encontre de son ex-compagne et en présence de mineurs

Par B.M.

Un titre factuel de La Provence, 29/11/2022.

CE QUI A PROGRESSÉ

L'ironie (avec pour effet de minimiser les faits de violences et de dévaloriser les victimes) n'est utilisée qu'à de rares occasions.

Les mots « féminicide » et « violence conjugale » ont remplacé le terme « drame passionnel » qui semble avoir disparu des articles, alors qu'il était omniprésent il y a une dizaine d'années. « Drame familial » est en revanche toujours utilisé alors qu'il minimise l'acte de l'agresseur, invisibilise les rapports de pouvoirs et le réduit à un acte théâtral individuel sans lien avec la société.

Quand les violences sexuelles sont traitées dans la rubrique « société », le traitement est en général plus équilibré et détaillé. Des ressources (noms d'associations, numéro d'urgence par exemple) et des statistiques sont fournies.

Rares sont les photos d'illustration minimisant et/ou ridiculisant les violences. La grande majorité des images illustrant les articles de violences sexistes et sexuelles sont des photos 'prétexte' : de tribunaux ou des postes de police. Ce qui explique en partie les faibles notes, car ces photos neutres étaient notées 0 (sur les 10 critères).

CE QUI MANQUE OU FAIT DÉFAUT

La majorité des médias étudiés ne contextualisent pas les féminicides, ni l'ensemble des violences sexistes et sexuelles : la moitié des articles analysés sont dans la rubrique « faits divers », et ne donnent aucune statistiques nationales ou régionales.

La moitié des médias et antennes locales – *Marsactu*, *Actu.fr* (Marseille), *Maritima*, *20 minutes* (Marseille) – traitant peu de faits divers choisissent de ne pas (ou très peu) couvrir les crimes et procès des agresseurs de femmes. Ces médias traitent uniquement des violences sexuelles au moment d'une annonce gouvernementale ou d'une journée nationale ou internationale. Ces choix éditoriaux laissent penser que les féminicides restent perçus comme des actes isolés. ne rentrant pas dans la ligne éditoriale « sociétale » choisie par ces médias. Alors qu'ils auraient toute leur place.

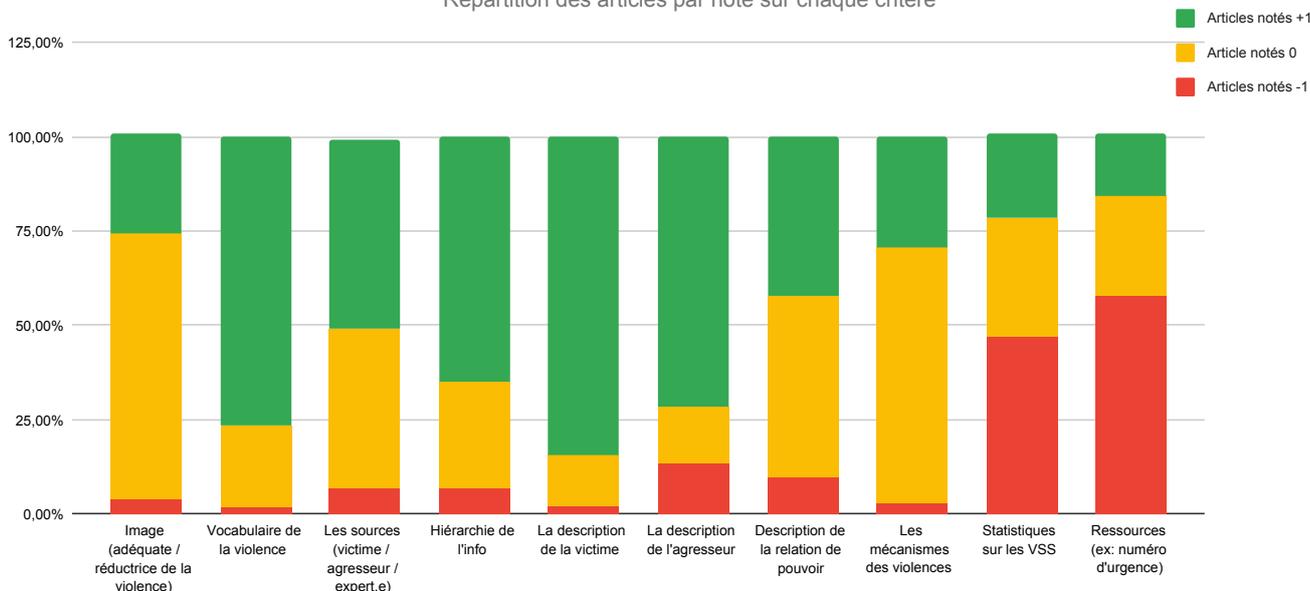
À de très rares exceptions (comme cet article [d'actu.fr](#)), des numéros d'urgence, lignes d'écoute et autres ressources sont indiquées. Ces encadrés montrent que le média pense aux lectrices qui sont de potentielles victimes de violences sexistes et sexuelles et peuvent se reconnaître dans les violences décrites.

Des statistiques sur le nombre de féminicides, d'agression, de plaintes pour violences conjugales sont réservées uniquement aux articles des rubriques « société », alors que ces infos succinctes permettent de contextualiser toutes les affaires de violences sexuelles.

La description des mécanismes de violence et des relations de pouvoir qui sous-tendent les violences sexistes et sexuelles sont quasi absentes des articles. Les expliquer permettrait de faire comprendre l'importance de ces phénomènes sociaux liés à une société encore largement sexiste (cf rapport du HCE paru en janvier 2023)

Le terme « abus sexuel » est encore utilisé alors qu'il n'existe pas dans le code pénal et minimise ce qui est en général une agression sexuelle (voir définitions en fin de rapport)

Répartition des articles par note sur chaque critère



NOTES DE CHAQUE MÉDIA

La Provence : 40 articles. moyenne 4/20
 France Bleu Provence : 13 articles moyenne 4/20
 France 3 PACA : 16 articles moyenne 11/20
 La Marseillaise : 14 articles moyenne 11/20

Marsactu : 3 articles moyenne de 10/20
 20 minutes : 3 articles, moyenne de 11/20
 Actu.fr : 4 articles 8,5/20
 Maritima : 4 articles, moyenne de 9/20
 BFMTV : 5 articles, moyenne de 1,5/20

Total de 102 articles

NOTES PAR CRITÈRES

75% des articles contiennent bien un vocabulaire de la violence (ex. féminicide, viol, violence conjugale) et la moitié croisent les sources avec la version de la victime, de l'agresseur et une version d'expert-e-s.

En revanche, **plus de la moitié des articles ne donnent ni statistiques, ni ressources pour les victimes de violences sexistes et sexuelles** (ligne d'écoute, numéro d'urgence, contact d'association). Dans 75% des cas, les mécanismes amenant à l'escalade des violences ne sont pas clairement mentionnés.

EXEMPLES D'INEXACTITUDES FACILES À ÉVITER

1 – La photo valorise l'auteur présumé de violence :

la photo choisie pour illustrer cet article de France 3, valorise un acteur accusé de viol en le présentant à côté de deux actrices souriantes, et donc a priori heureuse d'être à ses côtés. En sous-texte, cette photo charrie le préjugé qu'un homme « normal », bien-aimé des femmes, ne peut pas être coupable de viol.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/sofiane-bennacer-mis-en-examen-pour-viol-l-acteur-marseillais-clame-son-innocence-2662340.html>

2 – L'agression sexuelle est minimisée ou ignorée

Dans une enquête de France bleu, il est question de « main sur le bas des hanches, la cuisse » et d'un voyage professionnel en train au cours duquel le PDG aurait « tenté d'embrasser » la salariée. Seul le mot « harcèlement sexuel » est présent dans l'article, alors que c'est de la définition pénale de l'agression sexuelle dont il s'agit.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/exclu-a-toulon-l-agpm-dans-le-viseur-de-la-justice-apres-des-soupcons-de-harcèlement-moral-et-sexuel-8044957>

3 – La victime est clairement tournée en ridicule, l'anonymat n'est pas préservé

Un article de La Provence relate le procès aux Assises d'un fils accusé d'avoir violé sa mère. Outre le fait que les noms et prénoms de l'accusé et de la victime apparaissent dans l'article sans souci de protection de l'anonymat, le mot viol est mis entre guillemets. De plus, la victime est systématiquement décrédibilisée par des commentaires sur son état émotionnel : « *Celle-ci bout intérieurement. Pas totalement serein, son avocat sait qu'il aura les pires difficultés à la canaliser. « Maintenant que je sais comment lui parler... Si vous ne l'interrompez pas, elle est prolixe »*, glisse-t-il à la présidente. » ou encore : « *[Nom de la victime], elle, s'envole dans un récit aussi étonnant que détonnant, mille fois répété. S'égare dans moult détails hors sujet.* »

<https://www.laprovence.com/article/faits-divers-justice/6975953/assises-de-digne-jai-ete-violee-plusieurs-fois-pendant-des-annees-par-mon-fils.html>

4 – La victime et l'agresseur sont placés sur un pied d'égalité

Dans cet article relatant des violences conjugales, l'homme accusé est cité trois fois contre seulement une fois pour la plaignante. Dans l'introduction, le journaliste décrit une scène de crime en restant évasif

pour déterminer qui des deux est la victime : « *Du sang partout, projeté sur les murs et étalé jusqu'au lit. « C'est le mien ! », soupire l'occupant des lieux.* Le journaliste choisit également de citer l'auteur des violences sans contrepoint de la part de la victime : « *Madjid est formel, « ça ne s'est pas passé comme ça ! Elle est super jalouse, elle m'a sauté dessus avec le couteau. Et c'est pas la première fois ! », s'étrangle le prévenu en niant toute volonté de blesser.* » Enfin, l'article chute sur l'intention du couple de se séparer, évoquant ainsi une banale relation femme-homme.

<https://www.laprovence.com/article/faits-divers-justice/1322793573886116/marseille-une-nuit-de-noel-sous-les-coups-de-son-compagnon>

5 – L'utilisation du terme « abus sexuel » au lieu d'agression sexuelle minimise l'acte

Dans un reportage de BFM, il est question d'« abus sexuels » dans le titre alors qu'il s'agit d'une agression sur mineure de moins de 15 ans. Dans le chapô, c'est la parole de l'agresseur, euphémisante, qui est citée. Il reconnaît s'être conduit de « façon répréhensible ». Sa version occupe une place prépondérante dans l'article et est renforcée par ses défenseurs : « L'actuel prêtre, Nicolas Lubrano, a réagi à cette annonce auprès de BFM Marseille Provence : « Il a fait beaucoup de bien en tant que curé ici à Marseille. Ce qui me déçoit le plus c'est qu'on va caractériser sa vie à ce geste qui n'est pas beau à voir ni à entendre. » »

https://www.bfmtv.com/marseille/ce-que-l-on-sait-sur-l-affaire-du-cardinal-ricard-mis-en-cause-pour-des-abus-sexuels_AV-202211090351.html

6 – La stratégie de défense de l'agresseur est reprise sans contextualisation

La Provence reprend in extenso les propos tenus par l'agresseur pour justifier et minimiser son acte, sans prendre de distance : « *Il a expliqué son geste par une pulsion sexuelle qu'il n'aurait pu refréner sous l'effet de l'alcool et des stupéfiants, ressentant une attirance pour les personnes âgées.* »

Sans censurer cette version des faits, il est important de rappeler au lectorat, qu'au regard de la loi, une agression commise par une personne sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants n'est pas une circonstance atténuante mais au contraire une circonstance aggravante. Dans ce cas, une peine pour agression sexuelle peut ainsi être portée à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende (source : service-public.fr)

<https://www.laprovence.com/actu/en-direct/51714655777045/une-octogenaire-agressee-sexuellement-a-montfavet>

ANALYSE DÉTAILLÉE PAR MEDIAS

Actu.fr Marseille (note : 8,5/20)

Analyse : En deux mois de veille, seuls quatre articles ont traité le sujet des violences sexistes et sexuelles sur le site Actu Marseille, sur des cas de féminicide, viol et agression sexuelle.

Les sources d'informations sont peu équilibrées au niveau des versions de l'agresseur, de la victime ou des experts. Les mécanismes de violences et les statistiques sont rarement rappelés. Un article, cependant, donne des ressources (numéro d'écoute) pour les victimes. Le plus souvent, il s'agit d'articles traités dans la rubrique faits divers qui ne donnent pas la parole aux différentes parties prenantes. Les images utilisées sont des images prétextes.

À noter : un article sur le jugement dans l'affaire Weinstein (rubrique Monde) relève la moyenne du média mais il s'agit d'un article repris de l'AFP.

Maritima (note : 9/20)

Analyse : En deux mois de veille, quatre articles traitent du sujet des violences sexistes et sexuelles sur le site Maritima, essentiellement des féminicides et des violences conjugales. La description des mécanismes de violences et des relations de pouvoir n'est jamais abordée. Les textes sont très courts, parfois un paragraphe et traitent du sujet de manière locale : une simple déclaration d'un élu ou l'action d'une association, sans remettre forcément d'éléments de contexte.

À noter : Durant la période analysée, il faut relever la présence de 4 sujets vidéos et 1 émission radio sur Maritima consacrée à la prévention contre les violences sexistes et sexuelles, la semaine du 25 novembre 2022, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous n'avons pu les prendre en compte car notre analyse porte seulement sur les articles.

France Bleu Provence (note : 4/20)

Analyse : En deux mois de veille, 13 articles ont traité le sujet des violences sexistes et sexuelles sur le site de France Bleu Provence. Parmi eux, 12 traitaient de « faits divers », crimes ou délits. Un seul article avait pour sujet le 25 novembre. En deux mois, il n'y a eu aucun article qui proposait des ressources pertinentes, et seulement deux qui ont rappelé des statistiques. Les mécanismes de violences et les rapports de pouvoir sont rarement détaillés. Le plus souvent, il s'agit d'articles traités dans la rubrique faits divers qui ne donnent pas la parole aux différentes parties prenantes. Les images utilisées sont des images prétextes.

À noter : Plusieurs des faits divers évoqués sont en cours de jugement et la très faible quantité d'informations disponible pose la question de l'intérêt

de la diffusion de ces actualités. Par ailleurs, un des articles véhicule des préjugés xénophobes en reprenant les insinuations d'une victime d'agression alors que celles-ci ne sont pas étayées par les faits collectés.

France 3 Provence (note : 11/20)

Analyse : En deux mois de veille, 16 articles ont traité le sujet des violences sexistes et sexuelles sur le site de France 3 Provence. Parmi eux, 10 prenaient l'angle de « faits divers », orientés sur des crimes ou délits et 7 avaient un traitement « société ». Plusieurs proposent des ressources pertinentes en cas de violence et des statistiques en lien avec ce sujet. Les mécanismes de violences et les rapports de pouvoir sont cependant rarement détaillés. Les images utilisées sont des images prétextes.

À noter : Le nombre d'articles de « fonds » qui sont bien traités et notamment plusieurs articles autour de la journée du 25 novembre permettent de remonter la moyenne

La Marseillaise (note : 11/20)

La note moyenne obtenue par La Marseille (11/20) peut s'expliquer par le fait que 100% des articles répertoriés (14 en deux mois de veille) traitent exclusivement des VSS sous l'angle société. La grande majorité porte sur des mobilisations et des événements où les associations de défense des droits des femmes sont en première ligne ainsi que des initiatives politiques. Cette note est gonflée par la couverture de la journée internationale contre les violences faites aux femmes du 25 novembre. Ce traitement témoigne d'une volonté de parler de ce sujet et de donner la parole aux expert-e-s. Cependant, il évite de parler de cas concrets de féminicides traités par les autres médias locaux comme faits divers.

À noter : même si le traitement des violences sexuelles est plutôt bon, cela n'empêche pas de charrier des clichés sexistes dans le reste de l'actualité. Le 17 mars dernier, la une de La Marseillaise « L'apprentie sorcière » reprenait le stéréotype misogynne de la sorcière -souvent associé à une vieille femme malfaisante - pour moquer la première ministre de 61 ans, Elisabeth Borne. Au masculin, l'expression n'aurait pas eu le même effet stigmatisant en raison de l'histoire genrée du mot « sorcière ».

BFM Marseille - Provence (note : 1,5/20)

La mauvaise note de BFMTV peut s'expliquer par le fait que le média traite quasi-exclusivement les violences faites aux femmes sous le prisme des « faits divers ». Dans la majorité des cas, les articles n'ont qu'une source (police ou justice), ne font pas intervenir d'expert, ne mettent pas en perspective les cas de violences comme un phénomène de société, ne proposent pas de

ressources pour les potentielles victimes. Les images sont des photos prétextes, la plupart du temps des véhicules de police ou de gendarmerie.

Le rythme de publication du site peut expliquer ces observations : l'information est publiée dès qu'elle est donnée par une source police/justice, sans avoir le temps et/ou les moyens de recueillir les témoignages de la victime et ses proches, parfois très difficiles à obtenir. La présomption d'innocence et les difficultés d'accès aux informations peuvent rendre difficile la mise en perspective du fait rapporté (ex : comment parler de féminicide quand l'enquête n'a pas encore confirmé que c'en était un ?).

Finalement, c'est le traitement comme « faits divers » de ces violences, comme si elles n'étaient pas systémiques, comme si elles étaient l'œuvre d'individus isolés, qui pose problème. Il est aussi possible d'améliorer le traitement des violences faites aux femmes en qualifiant les faits juridiquement, en ajoutant des statistiques sur les faits de violences, en renvoyant en fin de l'article vers des associations qui prennent en charge les victimes de violence avec leurs coordonnées.

20 Minutes Marseille (note : 11/20)

En deux mois de veille, nous n'avons recensé que deux articles et un publi-reportage traitant de violences faites aux femmes sur 20 Minutes Marseille. Les deux articles sont des dépêches AFP, la première porte sur les violences conjugales, la seconde sur un féminicide. S'ils recueillent des notes plutôt correctes, il ne s'agit pas de production journalistique locale. Le troisième article que nous avons intégré au corpus est un entretien avec Isabelle Rome, Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, réalisé [en externe](#) « pour le gouvernement ». Le choix éditorial de ne pas traiter en interne les violences sexuelles et sexistes rend la comparaison difficile avec les autres médias et interroge par ailleurs sur les raisons de ce choix. De fait, ces actualités apparaissent comme reléguées au second plan.

À noter : la rédaction marseillaise de 20 minutes est la plus petite de toutes celles étudiées, ce qui peut expliquer l'impasse sur ce sujet. Cependant, la rédaction de 20 minutes pourrait par exemple enrichir les dépêches AFP en ajoutant du contexte et des ressources (numéro d'urgence pour les femmes victimes, etc).

La Provence (note : 4/20)

En deux mois de veille, nous avons recensé 40 articles traitant des violences sexistes et sexuelles. La Provence dispose ainsi du plus gros corpus de cette étude. Cette profusion cache une réalité très hétérogène et inégale. Les 12 articles qui traitent ces problématiques sous l'angle sociétal recueillent souvent les meilleures notes. La journée du 25 novembre est bien traitée et les rassemblements féministes sont régulièrement couverts. En revanche, le plus gros du corpus, constitué de faits-divers, obtient des notes en dessous de la moyenne, précisément parce que ces faits de société sont traités à tort comme des faits uniques. Les violences conjugales et féminicides font encore trop souvent l'objet de brèves laconiques ne mentionnant pas de ressources utiles (numéro d'urgence). Certains comptes-rendus d'audience minimisent les violences et renvoient agresseur et victime dos-à-dos.

À noter : Parmi les rédactions étudiées, la Provence est celle qui compte le plus de journalistes ce qui représente un défi autant qu'une opportunité pour instituer de nouveaux standards et harmoniser les pratiques journalistiques. L'arrivée d'une nouvelle équipe de direction en 2022, et des récentes mobilités internes au service police-justice, pourraient être l'occasion de se doter d'une charte comme [la Voix du Nord](#) et d'organiser des formations sur la couverture des violences sexuelles et sexistes.

Marsactu (note : 10/20)

Seuls trois articles ont été récoltés pendant les deux mois de veille et rendent donc l'analyse parcellaire au regard du travail que la rédaction a mené le reste de l'année pour révéler des affaires de violences sexuelles et sexistes dans les Bouches-du-Rhône. Deux des articles notés révèlent d'ailleurs des témoignages inédits de harcèlement sexuel et moral de la part d'un rédacteur en chef de 20 minutes à Paris. Néanmoins l'article ne retient que la qualification de harcèlement moral, ce qui minimise la violence et spécificité des comportements décrits correspondant à la définition juridique d'agissements sexistes et harcèlement sexuel (voir page définition).

À noter : Marsactu étant un site d'investigation locale, sa ligne éditoriale conduit à privilégier les enquêtes d'initiatives sur le flux d'actualité et journées nationales. C'est le seul à produire des informations inédites sur ce sujet, dans la période étudiée.

NOS RECOMMANDATIONS POUR LES RÉDACTIONS

Imprimer et afficher dans votre rédaction les 11 conseils de PLU pour couvrir, au plus près de la réalité, les violences sexistes et sexuelles
<https://prenonslaune.fr/2019/11/outils-pour-le-traitement-mediatique-des-violences/>

Prendre en compte les conseils de Décadrée qui analyse depuis plusieurs années les traitements des VSS par les médias francophones suisses :

– **Pour illustrer les violences : éviter de réduire aux violences physiques** en montrant uniquement des coups ou des blessures, diversifier les lieux et ne pas représenter uniquement les violences à l'extérieur

– **Révéler la diversité des agresseurs.**

Il est important de ne pas tomber dans le mythe du parfait agresseur. Ne pas accentuer les traits de l'agresseur ou justifier son acte par sa maladie, la dépendance ou l'émotion

– **Décrire l'escalade de la violence conjugale :** les violences sont un continuum. La maltraitance conjugale se déroule dans la durée : d'abord psychiques, les violences deviennent peu à peu physiques et/ou sexuelles.

– **Respecter la sphère privée de la victime :** un témoignage doit être librement consenti et la victime doit être maîtresse de ses paroles du début à la fin.

– **Ne pas culpabiliser les victimes :** une violence est une violence quel que soit le contexte. Il est important de ne pas émettre de jugements sur le comportement, les réactions des personnes victimes, ou encore leurs physiques ou leurs attitudes lors du procès.

– **Ne pas déresponsabiliser les personnes auteures de violences** en évoquant une perte de contrôle, la folie ou la maladie, la dépendance, l'émotion ou la culture. De la même manière, il faut éviter d'accentuer certains traits (la nationalité, les dépendances, les maladies psychiques) des personnes auteures de violence, au risque d'essentialiser la violence et d'invisibiliser la multiplicité des profils existants.

– **Ne pas juger des circonstances de la relation :** qu'une relation ait commencé sur internet, à distance ou dans des conditions précaires ne constituent pas des éléments permettant de juger de la violence du partenaire. Il est préférable d'éviter de raconter les circonstances d'une manière qui tendrait à décrédibiliser celle-ci ou justifier les violences.

– **En parler pour sensibiliser et révéler cette réalité :** parler des violences sexistes pour décrypter le phénomène et le comprendre est essentiel ! Il est important de visibiliser ce phénomène de société et son ampleur en diversifiant les formes de violences abordées et les domaines touchés.

– **Questionner les rapports de pouvoir en jeu :** la violence n'est pas une question de perte de contrôle sur soi, mais de contrôle de l'autre et de rapport de pouvoir. Il est important de questionner les rapports de pouvoir et d'emprise qui se dessinent dans la relation entre la personne auteure et celle qui est victime de violence.

Qualifier pénalement les faits rapportés dans l'article et préciser les peines encourues pour le harcèlement, agression sexuelle, exhibition sexuelle, viol etc. (voir les définitions plus bas)

Ajouter de manière beaucoup plus systématique des ressources pour les victimes de violences sexistes et sexuelles (en fin d'article par exemple) :

– Le numéro de téléphone 3919, gratuit et anonyme, pour les victimes des violences sexistes et/ou sexuelles. Il est accessible 24h/24 et 7 jours sur 7

– La permanence d'accueil du Planning familial de Marseille. 106 bd national, 13 003 Marseille

– Numéro vert d'écoute gratuit et anonyme 0800 081 111 tenu par le Planning familial sur toutes les questions liées à la sexualité, dont les violences.

– La Maison des femmes de Marseille. 147 Bd Baille.

– Le site et chat en ligne « Parlons sexualités »

www.parlons-sexualites.fr

Former les journalistes, en particulier spécialisé.e.s justice / société aux questions de violences sexistes et sexuelles

– Avec l'association suisse Décadrée qui a développé des formations pour les journalistes et rédactions sur le traitement des violences sexistes et sexuelles

– Avec Prenons la Une (Marine Forestier) qui propose avec le CFPJ une formation à distance « Écrire en évitant les clichés sexistes 100% à distance » : Les bonnes pratiques professionnelles pour débusquer les propos sexistes et appliquer un traitement équilibré à l'information.

POUR LES JOURNALISTES : LES LIENS UTILES POUR TROUVER DES STATISTIQUES ET RESSOURCES SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

- Les chiffres actualisés des féminicides et VSS par l'association [Nous Toutes](#)

Réseaux sociaux

- Le compte instagram «[Préparez vous pour la bagarre](#)», de Rose Lamy, qui recense les mauvais traitements médiatiques des violences sexistes et sexuelles en France
- Vidéo courte sur les mots qui banalisent les violences (et donc à bannir) par [Nous Toutes](#).

Livres

- [Défaire le discours sexiste dans les médias](#) de Rose Lamy, aux éditions JC Lattès, décortique toutes les expressions et écueils récurrents des médias qui maltraitent les violences sexistes.
- «[Nos absentes, à l'origine des féminicides](#)», le livre enquête de Laurène Daycard qui montre l'ampleur et les points communs entre les féminicides pour les faire sortir des rubriques « faits-divers ». Publié au Seuil en 2023.
- [Féminicides - Une histoire mondiale](#) ouvrage collectif dirigé par l'historienne Christelle Taraud aux éditions La Découverte qui réunit des spécialistes, des œuvres, des témoignages et des archives pour comprendre le *continuum* de violences qui s'exerce contre les femmes depuis la préhistoire. C'est un gros pavé qui a été décortiqué dans le podcast de Victoire Tuillon [Les Couilles sur la table, « Tuer les femmes, une histoire mondiale »](#).

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : DÉFINITIONS UTILES

Violences sexuelles et sexistes : tout acte commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles binaires différents que la société attribue aux « hommes » et aux « femmes » et sur des relations de pouvoir inégales. Elle comprend entre autres la menace de violence et de contrainte. Elle peut être de nature physique, émotionnelle, psychosociale et sexuelle. Elle peut également s'exprimer par une privation de ressources ou d'accès à des services. Les femmes, les personnes mineures, ainsi que celles dont l'identité de genre ou l'orientation sexuelle et affective sortent des normes les subissent. (Source : [décadréE](#))

Sexisme : il s'agit d'une idéologie qui repose sur l'idée que les femmes sont inférieures aux hommes. Ses manifestations sont très diverses : des formes à l'apparence anodines (stéréotypes, « blagues », remarques) jusqu'aux plus graves (discriminations, violences, meurtre). C'est le principal obstacle à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
Source : [site gouvernemental egalite-femme-homme.gouv.fr](#)

Sexisme ordinaire : forme de micro-violence faite de répétition d'allusions, de blagues, de commentaires ou de regards déplacés et insistants. Comme les autres types de micro-violences, le sexisme ordinaire est d'apparence presque banale mais peut avoir des conséquences destructrices sur les personnes qui le subissent.
Source : « du sexisme ordinaire aux violences sexuelles : repérer pour agir » ([canton de Genève](#))

Agissement sexiste : tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Article L1142-2-1 du code du travail.
L'agissement sexiste est aussi appelé « [outrage sexiste](#) » en droit français

Cela peut s'apparenter à du harcèlement sexuel en cas de réflexions répétées allant dans le même sens.

Harcèlement sexuel : des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés, qui portent atteinte à la dignité ou créent une situation intimidante, hostile ou offensante. Peine max : 2 ans de prison, 30 000€ d'amende.
Si l'agresseur abuse de son autorité, ce qui est le cas s'il s'agit de votre supérieur hiérarchique : Il s'agit alors d'une circonstance aggravante, et la peine peut être portée à 3 ans de prison et 45 000€ d'amende.
Sources : article 222-33 du Code pénal, article L1153-1 du Code du travail

Atteinte sexuelle : c'est un type d'infraction sexuelle d'un majeur sur mineur. L'atteinte sexuelle désigne tout comportement en lien avec l'activité sexuelle adopté par un majeur à l'encontre d'un mineur de moins de 15 ans, sans qu'il y ait violence, contrainte, menace ou surprise. Hors les cas de viol ou d'agression sexuelle, le fait, pour un majeur, d'exercer une atteinte sexuelle sur un mineur de quinze ans est puni de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende.

Article 227-25 du code pénal (modifié le 23 avril 2021)

L'atteinte sexuelle est à distinguer de l'infraction qui consiste à inciter un mineur à transmettre ou à diffuser des images ou vidéos dans lesquelles il effectue des actes pornographiques (c'est de la « sextorsion »). Le fait d'imposer (éventuellement via internet) à un mineur des propos, des actes, des scènes ou des images pouvant le pousser à adopter une attitude ou un comportement sexuel dégradant (par exemple, avoir des relations sexuelles devant un mineur) est qualifié de « corruption de mineur ».

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2274>

Attouchement sexuel / abus sexuels : Ces mots n'existent pas dans le code pénal. Leur utilisation minimise le caractère violent des délits et crimes sexistes et sexuels.

Référence : <https://www.noustoutes.org/manuel-action/mots-qui-banalisent/>

Exhibition sexuelle : même en l'absence d'exposition d'une partie dénudée du corps, l'exhibition sexuelle est constituée si est imposée à la vue d'autrui, dans un lieu accessible aux regards du public, la commission explicite d'un acte sexuel, réel ou simulé.

Elle est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Article 222-32

Agression sexuelle : un contact physique avec une partie sexuelle (sexe, fesses, seins, bouche, entre les cuisses) commis par violence, contrainte, menace ou surprise. Si la tentative de baiser a été commise avec violence, contrainte, menace ou surprise, elle peut être considérée comme une **tentative d'agression sexuelle**.

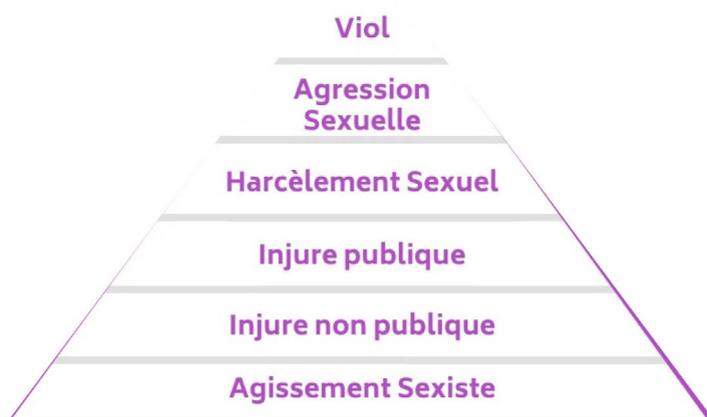
Peine max : 5 ans de prison, 75 000€ d'amende.

Source : article 222-22 du Code pénal

Féminicide : la mort ou le meurtre d'une femme suite à des violences sexistes parce qu'elle est une femme. En d'autres termes, si la personne n'avait pas été une femme, elle ne serait pas morte de cette manière. Le féminicide comprend par exemple des violences sexuelles, des violences au sein du couple ou encore des crimes d'honneur. Il est important de ne pas enlever la dimension systémique au terme. On ne qualifiera ainsi pas de féminicide un meurtre suite à un cambriolage par exemple. (source : décadréE)

Violences conjugales/au sein du couple : tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime (couple ndlr) (partenaire ou ex-partenaire), cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, notamment les actes d'agression physique, les relations sexuelles forcées, la violence psychologique et tout autre acte de domination. (source : OMS)

Viol : Il s'agit d'une atteinte sexuelle avec pénétration commise sans le consentement de la victime. Il s'agit d'un crime : Infraction la plus grave punissable par une peine de prison (homicide volontaire ou viol par exemple).



La pyramide de la culture du viol par l'association Nous Toutes
<https://www.noustoutes.org/sinformer/>